

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES 2017
**DEPLOIEMENT DE LA SIMULATION EN SANTE EN NOUVELLE-
AQUITAINE**

SOMMAIRE

I – OBJET DE L’APPEL A CANDIDATURE	3
II- CONTEXTE DE L’APPEL A CANDIDATURE.....	3
II-1 ORIENTATIONS NATIONALES	3
II-2 DEMARCHE REGIONALE	3
II-3 CENTRE DE SIMULATION EN SANTE	4
III- PERIMETRE DE L’APPEL A CANDIDATURE	4
III-1 PROMOTEURS ELIGIBLES	4
III-2 LIVRABLES	4
III-3 NATURE DES PROJETS	5
IV. MODALITES DE REPONSE ET CALENDRIER	5
IV-1 SELECTION DES PROJETS	5
IV-2 MODALITES DE REPONSE	5
IV-3 CALENDRIER.....	5
IV-4 CONTACTS	5



I – OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

Afin de favoriser l'accès de la simulation en santé au plus grand nombre, l'ARS lance un appel à candidature qui poursuit un double objectif :

- répertorier les structures ou centres de formation intégrant une offre de simulation en santé en Nouvelle-Aquitaine ;
- accompagner le développement et la mutualisation d'actions de formation par simulation au profit des professionnels et/ou des usagers du système de santé de la région Nouvelle-Aquitaine.

Une fois cette offre connue et consolidée, l'ARS Nouvelle-Aquitaine envisage de :

- relayer auprès des parties prenantes l'information sur l'offre de formation disponible ;
- soutenir certains projets de développement ;
- valoriser les actions, notamment par une labellisation des infrastructures et des programmes.

II- CONTEXTE DE L'APPEL A CANDIDATURE

II-1 ORIENTATIONS NATIONALES

La simulation est une méthode pédagogique active et innovante. Elle correspond « à l'utilisation d'un matériel (mannequin, simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé, pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels. »

La simulation en santé est désormais considérée comme une méthode pédagogique incontournable dans le développement des compétences, l'évaluation des pratiques et la gestion des risques en soins tant en formation initiale des professionnels intervenants dans le domaine de la santé, dans leurs différents champs d'interventions (ambulatoire, hospitalier, médico-social) que dans le cadre du développement professionnel continu (DPC).

Dès 2012, la Haute autorité de santé (HAS) entend promouvoir le développement de la simulation en santé, notamment en tant que méthode de DPC, et permettre sa structuration. Elle a édité, en association avec la Société française de simulation en santé (SoFraSimS), des guides¹ de bonne pratique et d'évaluation des infrastructures de simulation. Ces exigences s'appliquent à tous les acteurs de formation par simulation en santé.

En 2013, le programme national pour la sécurité des patients (PNSP)² préconise dans son axe 4 relatif à *la formation, la culture de sécurité et l'appui aux acteurs de santé en matière de sécurité des soins*, de faire de la simulation en santé sous ses différentes formes, une méthode prioritaire, en formation initiale et continue, pour faire progresser la sécurité.

L'instruction du 19 novembre 2013 relative au déploiement de la simulation en santé rappelle qu'il est nécessaire « de mobiliser les acteurs et de favoriser par un accompagnement financier le développement de structures, organisations et programmes de simulation répondant à des critères de qualité ». Il est précisé que « les initiatives soutenues par l'ARS cherchent à allier qualité du projet pédagogique et du modèle économique, s'appuyant sur les recommandations de la HAS ».

II-2 DEMARCHE REGIONALE

Fort de ces recommandations et soucieuse de poursuivre le déploiement de la simulation en santé à l'ensemble du territoire, l'ARS Nouvelle-Aquitaine entend, dans un premier temps, s'appuyer sur les structures ou les centres de formation en santé pour accompagner :

- le développement de l'offre au cours de la formation initiale, continue dans le cadre du développement professionnel continu des professionnels de santé et son accessibilité au plus grand nombre ;

¹ HAS. *Guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé* (décembre 2012)

² Ministère de la santé. *Programme national pour la sécurité des patients 2013 -2017*(PNSP)



- l'acquisition et l'actualisation des connaissances et des compétences techniques et non techniques (travail en équipe, communication entre professionnels, etc.) ;
- le renforcement de la culture de sécurité et de la qualité du travail en équipe interprofessionnelle ;
- la sensibilisation des usagers à la sécurité de leur prise en charge ;
- l'amélioration continue de la pertinence, de la qualité et de l'efficacité des formations par simulation.

II-3 CENTRE DE SIMULATION EN SANTE

Selon le guide de bonnes pratiques de la HAS, « le centre de simulation désigne, de façon générique, des structures institutionnelles qui regroupent un ensemble de ressources humaines, scientifiques et éducationnelles, immobilières, techniques et logistiques ayant vocation à être utilisées au service de l'enseignement et de l'apprentissage dans le cadre de dispositifs – ou programmes – de formation de professionnels de santé ». Il peut être mobile et organiser des partenariats, de la simulation in situ et des ateliers de simulation.

La HAS identifie 3 types de centres de simulation (cf. annexe) qui sont utiles à distinguer pour une meilleure organisation de l'offre régionale.

- Un centre de « type 3 » met en œuvre le plus grand éventail de programmes et de méthodes de simulation. Il s'adresse potentiellement à toutes les professions de santé et à toutes les spécialités. Il dispose obligatoirement de ressources humaines à temps plein et de salles dédiées, dotées d'équipements audio/vidéo fixes et de matériels haute-fidélité. Il mène des activités de recherche en simulation.
- Un centre de « type 2 » propose des prestations intermédiaires qui comprennent obligatoirement une offre de programmes multiprofessionnels et multidisciplinaires, des salles dédiées ainsi que des équipements permanents en vidéos et matériels de simulation haute-fidélité.
- Un centre de « type 1 » a une activité de formation par simulation d'au moins 6 jours par an et par discipline. Elle peut n'intéresser qu'une seule profession ou discipline. Les matériels peuvent être mutualisés avec d'autres structures, de même que les salles et les personnels employés.

Les différents centres peuvent s'associer pour mettre en commun ou échanger des moyens techniques et humains au sein d'une « plateforme mutualisée de simulation ». La mutualisation des compétences permet de développer l'offre : élargissement du périmètre de la formation, conduite de missions d'expertise ou de soutien, partage d'expériences, formations de formateurs, projets communs de recherche, etc.

III- PERIMETRE DE L'APPEL A CANDIDATURE

III-1 PROMOTEURS ELIGIBLES

L'appel à candidature s'adresse à toutes les structures et les centres de formation en santé, publics ou privés, proposant des formations par simulation en région Nouvelle-Aquitaine :

- structures de formation initiale (universités, instituts de formation des paramédicaux...)
- organismes de formation continue en santé (centres d'enseignement des secours d'urgence, centres de formation des professionnels de santé et médico-sociaux...)
- plateformes mutualisées (existante ou en projet).

III-2 LIVRABLES

Il s'agit pour les candidats, à la fois de se faire connaître comme acteur de simulation en région Nouvelle-Aquitaine et de présenter éventuellement des projets de développement dans cette thématique.

Il est demandé aux promoteurs de fournir :

- un dossier complet sur le modèle fourni en annexe ;
- un budget prévisionnel pour les projets présentés, le cas échéant.



III-3 NATURE DES PROJETS

L'ARS souhaite donner une priorité aux projets de simulation en santé :

- visant la création ou le renforcement de dispositifs de formation existants, notamment par le développement de complémentarités entre sites de formations médicales et paramédicales ;
- permettant une approche pluridisciplinaire et interprofessionnelle ;
- s'inscrivant dans la politique qualité et sécurité portée par les groupements hospitaliers de territoire (GHT),
- associés au développement des compétences non techniques pour la prise en charge des situations critiques ;
- permettant d'améliorer la culture de sécurité des professionnels, notamment dans la conduite de la gestion *a posteriori* des risques associés aux soins ;
- utilisant des retours d'expériences des établissements ;
- s'appuyant sur un large panel des différentes techniques de simulation en santé (simulateurs patients, simulateurs procéduraux, simulation hybride, patients standardisés, jeux de rôles, serious games ...).
- permettant une approche *in situ* (centre de formation mobile) ;
- améliorant la communication avec les usagers, notamment dans l'annonce des dommages ;
- ouverts aux professionnels médico-sociaux et aux usagers.

IV. MODALITES DE REPONSE ET CALENDRIER

IV-1 SELECTION DES PROJETS

Afin de sélectionner les projets susceptibles d'être retenus au plan régional, l'ARS s'appuiera notamment sur le *Comité régional de simulation en santé*, instance qui comprend des représentants de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, d'acteurs régionaux de formation par simulation en santé (universités, instituts de formation), des professionnels et établissements de santé et d'usagers.

Pour retenir les candidatures, plusieurs critères seront pris en compte :

- la description détaillée du projet à l'aide du dossier type ;
- la cohérence avec les objectifs fixés par l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;
- le potentiel de diffusion au plus grand nombre et de mutualisation entre centres ;
- la conformité avec le guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé de la HAS ;
- la soutenabilité financière du projet.

IV-2 MODALITES DE REPONSE

Les candidatures reçues pourront faire l'objet d'une valorisation, notamment par la mise en ligne d'informations sur le site internet de l'ARS à la rubrique « Professionnels et opérateurs de santé/Qualité et sécurité/Former et sensibiliser les acteurs de santé ».

L'ARS pourra subventionner tout ou partie des projets retenus en fonction du budget total de l'action et des cofinancements attendus. Le financement alloué n'a pas vocation à être pérenne et la subvention sera versée, le cas échéant, en une seule fois.

Les subventions éventuelles émargeront sur l'enveloppe du Fonds d'intervention régional (FIR).

IV-3 CALENDRIER

Les candidatures devront être adressées à l'ARS Nouvelle-Aquitaine **avant le 22 septembre 2017** par voie électronique à l'adresse suivante : ars-na-polquas@ars.sante.fr (objet : AAC SIMULATION 2017 – « NOM PROMOTEUR »)

IV-4 CONTACTS

- Delphine FLESCQ – Chargée de mission au Pôle qualité et sécurité des soins et des accompagnements - Direction de la santé publique (DSP) – delphine.flescq@ars.sante.fr - 05 57 01 44 11
- Martine FONTAINE – Conseillère pédagogique – Direction de l'offre de soins et des accompagnements (DOS) - martine.fontaine@ars.sante.fr - 05 57 01 47 64



- Françoise MERTZ - Conseillère technique régionale - Pôle qualité sécurité des soins et des accompagnements – DSP – francoise.mertz@ars.sante.fr – 05 57 01 44 83
- Catherine ROUAULT- Conseillère pédagogique régionale - Direction de l'Offre de soins et de l'Autonomie (DOSA) - catherine.ROUAULT2@ars.sante.fr - 05.49.42.30.81
- Bernard TABUTEAU – Médecin conseiller - Pôle qualité et sécurité des soins et des accompagnements – DSP – bernard.tabuteau@ars.sante.fr - 05 57 01 44 76

